

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 425**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

BTS : Brevet de technicien supérieur Systèmes électroniques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255 Electricite, électronique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien électronique participe à la réalisation ou à la maintenance de produits qui associent fréquemment l'électronique à d'autres technologies. Les activités qu'il mène peuvent être regroupées en huit fonctions, dont l'importance varie suivant le type d'entreprise dans lequel il travaille : constructeur, fournisseur ou utilisateur de systèmes électroniques.

Quatre fonctions se retrouvent de manière transversale (les trois premières étant les plus fréquentes):

- maintenance : le technicien supérieur réalise la maintenance préventive et corrective de systèmes électroniques complexes;
- qualité et contrôle : il intègre les contraintes du système qualité de l'entreprise. Il met en œuvre les tests et propose des améliorations des processus de test;
- intégration : il réalise l'installation, l'assemblage et l'interconnexion des différents modules qui constituent l'équipement. Il élabore les dossiers d'installation;
- relation client-fournisseur : il élabore des dossiers d'aide aux choix économiques. Il participe au suivi du processus d'achat.

Autres fonctions :

- études de conception et de développement : sous l'autorité d'un ingénieur, il participe à la création de nouveaux produits. Il saisit des schémas sur ordinateur et les teste en simulation;
- production : il évalue le coût de revient de la fabrication du produit et assure le suivi de la production;
- étude technique : il recherche et exploite tout document technique relatif au produit en français ou en anglais. Il prépare, fabrique et assemble tout ou partie de la maquette;
- suivi d'affaires : il élabore les dossiers d'aide aux choix technologiques. Il effectue les recettes des produits dont il a la charge et intervient dans l'établissement d'un devis.

Le technicien supérieur des systèmes électroniques doit être capable de :

- analyser l'existant (schéma ou structure logicielle commentée),
- tester et valider un équipement ou un produit électronique,
- maintenir et installer un équipement ou un produit en état de fonctionnement,
- appliquer de nouvelles solutions technologiques,
- échanger des connaissances, notamment en langue anglaise.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du BTS des systèmes électroniques exerce ses activités chez des constructeurs, des fournisseurs ou des utilisateurs de produits électroniques. Ces entreprises couvrent des secteurs très variés : les transports, l'automobile, l'espace, les télécommunications, le multimédia, le commerce électronique, le médical, les automatismes industriels et grand public, la domotique...

Technicien supérieur en maintenance électronique Technicien d'études-recherche-développement en électronique

Technicien de contrôle essai qualité en électronique

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H2501 : Encadrement de production de matériel électrique et électronique

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Étude d'un système technique : électronique , physique appliquée

- Intervention sur système technique
- Épreuves professionnelles de synthèse : stage en entreprise, projet technique
- Expression française
- Mathématiques
- Anglais

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Quel que soit le mode d'accès au diplôme, le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Quel que soit le mode d'accès au diplôme, le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Après un parcours de formation continue	X	Quel que soit le mode d'accès au diplôme, le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat de professionnalisation	X	Quel que soit le mode d'accès au diplôme, le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Par candidature individuelle	X	Quel que soit le mode d'accès au diplôme, le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Par expérience dispositif VAE	X	Quel que soit le mode d'accès au diplôme, le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté portant création du BTS Systèmes électroniques du 23 septembre 2003 Arrêté de modification du 13/03/06

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base 'REFLET' du CEREQ

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**